

Nuits-Saint-Georges, le 24 juin 2020

Maison des Services Publics 3 rue Jean Moulin 21700 Nuits-Saint-Georges Tél: 03.80.51.84.33

Service Biodiversité
Pôle administratif
2 rue Souvert
21220 Gevrey-Chambertin

CL/JLL/LB/JCW/20200624-01 Affaire suivie par Valentine Le Fellic Vignot Monsieur le Préfet de la Région Bourgogne-Franche-Comté Préfecture de Région Bourgogne-Franche-Comté 53 rue de la Préfecture 21041 DIJON Cédex

Objet : Retour d'instruction du Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges réalisé par les services de l'Etat.

Monsieur le Préfet,

J' accuse réception de votre courrier en date du 23 janvier 2020, au sujet de l'avis de l'Etat sur le projet de Plan Climat. La Communauté de communes vous remercie pour cet avis favorable, votre analyse et vos préconisations qui font sens pour améliorer notre travail effectué ces deux dernières années.

Il est satisfaisant de constater que ce document est en cohérence avec les exigences règlementaires et la stratégie régionale. Comme évoqué dans votre courrier, une attention particulière sera portée par l'EPCI à la Loi du 8 novembre 2019 Energie climat avec un suivi régulier et la mise à jour au besoin de certains objectifs. Ce suivi sera en partie assuré par le dispositif Cit'Ergie, dont l'utilisation a été validée en Conseil communautaire le 10 mars 2020.

L'ensemble des remarques et des préconisations qui ont été dressées par vos services ont été prises en compte. Avant la phase de consultation du public, le Plan Climat a été rendu plus opérationnel et appréhendable, notamment en partageant ses objectifs pour les six prochaines années à venir, pour que chaque acteur du territoire puisse se les approprier. Par ailleurs, la première année de mise en œuvre du Plan climat sera en partie consacrée à préciser ces objectifs opérationnels, et à associer l'ensemble des acteurs du territoire et acteurs institutionnels concernés. Le rôle de l'EPCI en tant que coordinateur de la transition énergétique et écologique sera pleinement utilisé, afin d'animer et maximiser les échanges pour entretenir et créer des synergies essentielles à cette démarche.

En revanche, une de vos remarques concernant la déclinaison des actions du PCAET avec une approche intercommunale par la mise en place d'un PLUi mérite d'être éclaircie. Le territoire de la Communauté de communes dispose d'un taux de couverture par des documents d'urbanisme communaux relativement élevé. Il est également couvert par le SCOT des agglomérations de Beaune, Nuits-Saint-Georges et Gevrey-Chambertin, en cours de révision afin d'adapter ses préconisations à l'ensemble du territoire de l'EPCI. Une large majorité des élus municipaux et communautaires est très attachée à la conservation par les communes de la compétence relative à l'élaboration des documents d'urbanisme.





La Communauté de communes et le syndicat mixte du SCOT sont des personnes publiques associées dans le cadre de ces procédures et réalisent de ce fait des points ciblés sur les enjeux climat, air, énergie à travers les portés à connaissances préalables à la réalisation ou la révision de ces documents. La bonne association et la participation de ces deux instances à ces procédures, assortis d'un avis opposable sur la compatibilité des documents d'urbanisme avec le SCOT et le PCAET, permettent de garantir la prise en compte des politiques de transition et de ces enjeux de façon plus efficiente et concertée que dans le cadre d'un PLUi dont la mise en œuvre ne semble par conséquent pas opportune.

Je vous remercie de l'attention que vous avez porté à ce document, qui est un véritable projet stratégique pour le territoire pour la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges.

La consultation publique du Plan climat débutera le 8 juillet pour une durée d'un mois. Votre avis et vos préconisations, ainsi que le document complet sont en ligne sur le site internet de la Communauté de communes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.

Le Président

Christophe LUCAND